

REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité - Justice - Travail

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DPP & DAF

Dissémination du Programme d'Actions du Gouvernement
(PAG) et Validation des Outils de Gestion 2017 du MESRS

Période : le 09, 11, 12 et 13 Janvier 2017 à Cotonou



REFORMES ENGAGEES DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



06 AVRIL 2016 - 06 AVRIL 2017

SOMMAIRE

I- Réformes menées

1. Restructuration de la carte universitaire.
2. Sélection des nouveaux bacheliers dans les UNB.
3. Réorganisation du système d'attribution des bourses.
4. Organisation des examens nationaux Licence et Master pour les EPES.
5. Réorganisation de la FLASH/UAC.

II- Réformes en cours

1. Création de l'Agence Béninoise de la Recherche et de l'Innovation (ABRI).
2. Création de l'Agence pour la Qualité et l'Evaluation (AQE).
3. Création de la Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir (CISS).
4. Amélioration de la qualité des prestations des œuvres sociales dans les UNB.

III- Autres points

I- Réformes menées



1. Restructuration de la carte universitaire

Contexte

De 2012 à 2015, le Bénin est passé de deux (02) à sept (07) universités publiques avec vingt-quatre (24) centres universitaires dont deux (02) créés à l'étape d'arrêt. L'option a été donc de créer plus de centres universitaires sur toute l'étendue du territoire pour faire face au problème d'effectif des étudiants. Cette politique ne permet pas de régler le problème mais d'en contenir les effets ; par contre, elle crée d'autres problèmes du fait de :

- l'insuffisance d'enseignants qualifiés pour ces nouveaux centres ;
- l'insuffisance d'infrastructures d'accueil des étudiants et de matériels didactiques ;
- la baisse effrénée de la qualité de l'enseignement.

Cette politique empêche également le brassage interrégional et favorise la régionalisation du pays.

Actions menées

C'est donc pour corriger ces facteurs qui affaiblissent la qualité de l'enseignement supérieur au Bénin qu'il a été procédé suite un état des lieux, à la restructuration de la carte universitaire faisant ainsi passer le nombre d'universités de 7 à 4 savoir :

- Deux universités pluri-thématiques

Université d'Abomey-Calavi (UAC) ;

Université de Parakou (UP).

- Deux universités thématiques :

Université Nationale d'Agriculture (UNA) ;

L'Université Nationale d'Agriculture est chargée, conformément au décret 2017-125 du 27 février 2017, d'assurer la formation des cadres pro-

professionnelles, la recherche scientifique et l'appui au développement dans les domaines des sciences agronomiques, sociologiques, économiques, agropastorales, halieutiques, forestières, environnementales et domaine assimilé ou dans tout autre domaine dont le pays aura besoin et qui entre dans son champ de compétence.

Université Nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques.

L'acquisition de compétences fondamentales en sciences, en technologies, en ingénierie et en mathématiques (STIM) préparera nos jeunes pour l'avenir, peu importe la trajectoire professionnelle qu'ils choisiront. Concernant les STIM, l'accent est mis sur les sciences, les technologies et les mathématiques ; mais l'ingénierie consiste pourtant en l'application de ces trois autres domaines à des fins pratiques pour profiter à la société et à notre qualité de vie, améliorer la sécurité publique et préserver l'environnement. Fondamentalement, le génie est la capacité à résoudre des problèmes complexes et axés sur l'avenir, ainsi qu'à créer des solutions réalisables et économiques, habiletés qui sont très importantes et précieuses à acquérir.

C'est pour cette raison que le Gouvernement a créé l'Institut National Supérieur des Classes Préparatoires aux Etudes d'Ingénieurs (INSPEI). Une soixantaine d'étudiants boursiers avec régime d'internat a démarré cette année académique 2016-2017.

A travers cette réforme, le MESRS vise quatre objectifs principaux. Il s'agit :

- de renforcer l'Unité nationale ;
- d'améliorer la qualité de l'enseignement ;
- d'optimiser l'utilisation des ressources humaines ;
- de rationaliser les ressources financières.

La professionnalisation des formations universitaires

- la création des Instituts Universitaires et d'Enseignement Professionnel (IUEP)

Il est a constaté que malgré les progrès réalisés suite aux divers programmes d'appui et à la mise en œuvre du système LMD dans les UNB, le système éducatif reste confronté à un défi de professionnalisation. Cette préoccupation faisant partie des priorités, le gouvernement a créé les filières de formation post secondaire de courte durée (Bac plus 2 ans) dans les domaines spécifiques de la vie économique afin d'outiller les jeunes à mieux faire face aux besoins du marché de l'emploi. Dans un premier temps, les métiers porteurs d'emploi et utiles aux activités économiques suivant ont été retenus :

- les métiers de l'agriculture
- les métiers du tourisme
- les métiers du bâtiment
- les métiers des travaux publics
- les métiers du textile
- les métiers des arts et cultures
- les métiers de la vente et du commerce
- les métiers de la maintenance des véhicules



Le MESRS a appuyé pour la rentrée 2017 un partenaire privé un institut privé qui forme pour DUT/métier de l'Agriculture écologique.





REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



CARTE UNIVERSITAIRE PUBLIQUE

RECTORAT



UAC: Université d'Abomey Calavi

A

UAC (Abomey-Calavi)

- FADESP, FASEG, FSA, ENEAM, FLASH, FAST, EPAC.

A1

UAC (Cotonou)

- ENEAM, FSS, HERCI, INMES, CEBELAE.

A2

UAC (Duidah)

Institut Régional de Santé Publique (IRSP).



UP: Université de Parakou

B

UP (Parakou)

- FDSP, FASEG, FA, FM, IUT

- FLASH Parakou (créée en 2010-2011)

- Ecole Supérieure de la Statistique, de Planification et de la Démographie



UNA: UNIVERSITÉ NATIONALE D'AGRICULTURE (Porto Novo)

C

UAC (Porto-Novo)

- Institut National de la Jeunesse, de l'Éducation Physique et Sportive (INJEPS)

- Ecole normale supérieure option (littérature).

C1

UAC (Dangbo)

- Institut de Mathématiques et de Sciences Physique (IMSP)

C2

UNA (d'Adjahoun)

- EAQ: Ecole d'aquaculture.

C3

UNA (Sakété)

Ecole National des Sciences et Techniques de Conservation et de la transformation des produits agricoles (ENSCTPA) créée depuis 2011-2012

C4

UNA (Kétou)

- EMACOM, EGPVS, EHAEV, Ecole Nationale supérieure d'Aménagement et de Gestion Aires Protégées.



USTIM: Université des Sciences Techniques Ingénierie et Mathématiques. ABOMEY

D

USTIM (Abomey)

- Ecole Normale des Sciences et Technique du Bâtiment et de la Route (ENSTR)

- EPAC

- FAST.

D1

USTIM (Lokossa)

- Ecole Nationale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET)

- Institut Universitaire de Technologie (IUT)

D2

USTIM (Natitingou)

- ENS: Option mathématiques, SVT et informatique relancée en 2008

- FAST





2. Sélection des nouveaux bacheliers dans les UNB

Contexte

Le Bénin organise chaque année le baccalauréat (BAC) qui est un examen national. Cet examen offrait déjà les mêmes chances d'accès à l'université à tous les candidats s'ils sont déclarés admis. Les résultats de cet examen pouvaient servir de base pour pourvoir aux places disponibles dans les écoles et instituts. Cependant, juste après cet examen, il est aussi organisé par le passé des concours dont la finalité est de retenir les meilleurs sur la base des places disponibles dans les écoles et instituts professionnels des universités nationales du Bénin.

A l'analyse, il avait été constaté que l'organisation d'un tel concours au lendemain de l'examen du BAC est confrontée à plusieurs difficultés dont un surcroît de travail pour les candidats, les enseignants et les organisateurs. Par ailleurs, ces examens revenaient chers vu le nombre de places offertes. Aussi, entraîne-t-il la non maîtrise des dépenses d'une année à une autre du fait des multiples revendications liées aux frais de surveillance et de correction d'une part et le retard dans le démarrage des cours dans les premières années d'autre part.

Actions menées

Depuis quelques années, le classement des nouveaux étudiants dans les écoles et Instituts universitaires se fait selon leur compétence à partir d'un logiciel approprié ou à partir des concours pour la plupart. Cependant, le manque de transparence observé quant à l'accès à la bourse et aux modalités de paiement des frais d'inscription dans ce processus de sélection a souvent été décrié.

C'est donc pour remédier à une telle situation que la décision a été prise pour procéder à la sélection des nouveaux bacheliers sur la phase des

performances au BAC en remplacement du concours d'un critère d'excellence. Ainsi, sur la base des résultats obtenus au baccalauréat avec d'autres critères définis (Cf. Guide d'orientation des nouveaux bacheliers, édition 2016), la sélection des candidats en fonction du nombre de places accordées dans chaque filière s'est faite par une commission nationale.

La sélection a été faite en présence de tous les acteurs et dans la plus grande transparence.

L'objectif visé par cette réforme est :

- d'assurer l'équité en matière d'accès à l'Enseignement supérieur ;
- de promouvoir le mérite dans l'attribution des bourses et d'autres places disponibles dans les premières années des écoles et instituts professionnels des universités nationales du Bénin.

Ce processus se veut perfectible et subira dès 2017 des modifications améliorantes.

La première a consisté à coupler le dépôt des dossiers du BAC avec le choix

des filières. L'avantage est de faciliter le choix des filières à tous les candidats. Il y a un gain de temps pour la sélection des candidats ayant réussi et une réduction des coûts et des démarches à faire.





3. Réorganisation du système d'attribution des bourses au Bénin

Contexte

Le système actuel d'attribution des allocations universitaires (bourses et secours) est caduc et présente du fait de l'évolution graduelle de l'effectif des étudiants de grandes limites. En effet, il est caractérisé par un dispositif où tout se fait manuellement ; ce qui entraîne un grand retard dans le paiement de ces allocations. De même, il est inapproprié au système LMD adopté depuis 2010 au Bénin, le mode de délibération des résultats ayant aussi changé. Les étudiants inscrits dans les universités nationales du Bénin et remplissant les critères définis à cet effet bénéficient des allocations universitaires. Avant l'avènement du régime actuel, le paiement était effectué suivant un calendrier aléatoire. La bourse était payée à la fin de l'année académique avec des retards de paiement allant de 1 à 2 ans. Ce qui occulte le sens premier pour lequel les allocations sont mises en place. Face à ces faits, il paraît nécessaire de revoir le dispositif actuel et de l'arrimer au nouveau mode de déroulement des cours dans les universités. De plus, il s'observe beaucoup de retard dans le paiement (assuré par une seule banque); source de soulèvements sur les campus. L'analyse de la situation étant faite, plusieurs initiatives sont prises pour corriger ce dysfonctionnement.

Actions menées

Pour corriger substantiellement les différents dysfonctionnements précédemment cités, une réforme globale de réorganisation du système d'attribution des bourses au Bénin a été initiée. Elle vise comme objectifs à :

- mettre le système d'attribution des allocations universitaires en adéquation avec le système LMD en application depuis 2010 au Bénin ;
- moderniser le système par l'informatisation et la mise en réseau de

tout le dispositif :

- ouvrir le paiement des allocations à d'autres banques ;
- assurer le paiement mensuel des allocations universitaires afin qu'elles soient véritablement utilisées par les bénéficiaires en temps réel améliorant ainsi leurs conditions d'études.

Par décision adoptée en Conseil des Ministres et suivant les différents actes/arrêtés ministériels, la mensualisation des allocations universitaires est devenue effective au Bénin pour le bonheur des apprenants.

4. Organisation des examens nationaux Licence et Master pour les EPES

Contexte

L'état des lieux fait dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur privé ne laisse personne indifférente quant à la qualité de l'enseignement qui y est dispensé et aussi quant à la situation discriminante de la reconnaissance des diplômes délivrés par ces EPES.

Actions menées

Face à cette situation et en vue de se conformer aux exigences du système LMD, une réforme majeure et historique a été entreprise. Il s'agit de l'organisation, dès 2017, des examens nationaux niveau Licence et Master pour les étudiants fréquentant ces Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur.

Cette nouvelle disposition permettra de :

- faire la promotion de l'excellence ;
- réduire substantiellement les inégalités et injustices observées dans l'accès aux concours de l'Etat ;
- assurer l'équité de fait à tous les apprenants ;
- et enfin de légitimer davantage le travail remarquable que font les



EPES.

Par ailleurs, pour y parvenir, le MESRS a procédé à :

- l'harmonisation des filières et des programmes d'enseignement de Licence et envisage à très court terme l'immatriculation en ligne de tous les étudiants des EPES ;
- la publication annuelle de la liste des Etablissements privés d'Enseignement supérieur (EPES) à jour vis-à-vis du Ministère (processus continu).

5. Réorganisation de la FLASH/UAC

Avec un effectif estimé à environ 40.000 étudiants, la Faculté des lettres, arts et sciences humaines de l'Université d'Abomey-Calavi (FLASH) a vécu. En effet, la plus grande faculté de l'Université d'Abomey-Calavi (effectif) s'est scindée en deux autres entités distinctes.

Cette réforme majeure est mue par le souci d'une meilleure gestion de la Faculté et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement la FLASH a disparu et a donné naissance à deux autres facultés, notamment la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication (FLLAC) et la Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS).

Cette décision historique permettra d'une part, à chaque faculté nouvellement créée de disposer de son corps enseignant nécessaire pour opérer des réformes pour une meilleure gestion des flux et une mise en adéquation avec les domaines du RESAO d'autre part.

II- Réformes en cours



1. Création de l'Agence Béninoise de la Recherche et de l'Innovation (ABRI)

Contexte

En dépit du cadre institutionnel et organisationnel existant et des multiples travaux de recherche menés par les chercheurs béninois, il est à remarquer que le secteur reste méconnu du grand public. De plus, les résultats de recherche censés répondre aux besoins de développement contribuent peu à la résolution des problèmes économiques et sociaux du pays. Les résultats de recherche sont encore peu diffusés ou valorisés et n'ont pas un impact significatif sur la vie des populations béninoises.

Actions menées

Les réflexions sur la création de cette agence viennent à point nommé pour combler le vide observé depuis quelques années.

Elles portent sur la mission de conception, de coordination, et de suivi de la politique de l'Etat en matière de recherche scientifique et de l'innovation. Elles proposent les orientations et la mobilisation des moyens nécessaires à leur réalisation en relation avec les établissements de recherche et d'enseignement supérieur public et privé.

Un comité composé d'experts a été mis en place à cet effet.

A ce jour, les initiatives ci-dessous ont déjà été prises. Il s'agit de :

- l'élaboration du Projet de décret portant Attribution, Organisation et Fonctionnement du système national de la recherche scientifique ;
- l'élaboration du Projet de décret portant système national de recherche scientifique ;
- l'élaboration du document de politique nationale de la recherche scientifique ;
- l'élaboration du plan stratégique de développement de la recherche.



2. Création de l'Agence pour la Qualité et l'Évaluation (AQE)

Les évolutions récentes de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique dans le monde, en Afrique et en particulier au Bénin, montrent la volonté de l'Etat d'exercer un rôle de stratège plus que de pilotage direct. A côté des contrôles, tels que ceux des corps d'inspection, sont ainsi apparues la mesure de la performance et l'évaluation. Avec elles, et tout particulièrement avec l'évaluation, l'Etat dépasse la notion de contrôle et de respect des règles pour se diriger vers un dialogue responsable, mouvement qui vient conforter la relation contractuelle. La création de l'AQE participe à cette démarche.

Les principaux objectifs visés à travers cette réforme sont :

- Mettre en place des procédures internes et systèmes d'évaluation pour permettre aux établissements publics et privés de l'Enseignement supérieur d'atteindre un niveau d'excellence académique ;
- Définir les normes et standards pour l'évaluation des enseignants ;
- Evaluer de manière périodique les filières de formations pour les mettre en adéquation avec les besoins de l'économie en main d'œuvre qualifiée et en compétence avérée ;
- apporter aux équipes enseignantes et de recherche des éléments de comparaison dans le but d'améliorer la qualité du service rendu ;
- proposer aux étudiants les informations nécessaires à leurs choix d'orientation ;
- répondre aux besoins d'information des entreprises sur la qualité des formations et des diplômes et sur les compétences des diplômés ;
- informer de façon fiable et transparente la société civile sur les activités des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.



3. Création de la Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir (CIIS)

Contexte

La CIIS est un cluster d'écoles et d'universités, d'institutions d'enseignement technique et professionnel, ainsi que de centres de recherche et d'incubateurs. Grâce aux partenariats étroits développés avec les entreprises, la recherche appliquée et la commercialisation des innovations sont une partie intégrale de cet écosystème.

Cette cité axée sur le savoir et l'innovation comprend des écoles et universités, des institutions de formation technique et professionnelle, des centres et laboratoires de recherche, ainsi que des incubateurs et des startups innovantes.

La CIIS sera construite en plusieurs phases sur une superficie de 100 hectares dans une zone peri-urbaine à fort potentiel de croissance, à proximité des infrastructures majeures (routes nationales, aéroport, programmes immobiliers...). Un campus ainsi que des installations résidentielles, commerciales et récréatives sont développés aux meilleurs standards internationaux pour créer un environnement "Live-Work-Play". Cette cité va accueillir une communauté d'étudiants, de savants, de chercheurs, d'entrepreneurs, d'innovateurs et d'investisseurs venant du monde entier.

L'objectif principal visé à travers la création de la Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir, est d'offrir un cadre stimulant pour répondre, à travers l'enseignement, la formation et l'entreprenariat, aux besoins de compétences des marchés africains.



Actions déjà engagées :

Pour réaliser cet important projet phare inscrit dans le PAG 2016-2021, le MESRS a pu négocier et obtenu l'inscription, au titre du PIP 2017, d'un montant de 16 milliards F CFA. Ce budget sera exclusivement consacré à la mise en œuvre des actions ci-après :

- Adoption de la loi portant régime spécial de la CIIS
- Recrutement de l'équipe de la CIIS
- Création des outils de marketing et communication
- Recrutement des partenaires et adhérents (Enseignement-Recherche-Incubation)
- Recherche de partenaires financiers et techniques - Levée de fonds dettes et fonds propres et Sécurisation du site
- Plan directeur détaillé et aménagement urbain pour le site
- Plan de mise en œuvre pour le développement des infrastructures de la phase
- Préparation du site
- Construction des infrastructures hors site
- Construction des premiers bâtiments.

4. Amélioration de la qualité des prestations des œuvres sociales

Le sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a connu au cours des dix dernières années une explosion en matière d'effectifs dans les universités nationales. Les effectifs sont passés de 43 884 en 2008 à 108 943 en 2014 soit une croissance de 148% sur la période. Cette situation n'est pas sans conséquence sur la qualité des prestations des services liés aux œuvres sociales. De même, il est à noter qu'une forte proportion des dépenses du MESRS est affectée aux œuvres sociales (42% des dépenses courantes de fonctionnement du

budget des dépenses du MESRS). Malgré ces fortes dépenses qui y sont consacrées, le taux de couverture des bénéficiaires des œuvres sociales est faible (respectivement pour l'hébergement (5%), la restauration (7%) et le transport (3%).

Face à ce phénomène il est nécessaire de faire recours à d'autres formes de gestion afin de réorienter les ressources vers l'amélioration de la qualité de formation, d'où la raison d'être de la réforme engagée dans ce sens.



Des bus de qualité et gérés de façon efficace

L'objectif principal visé est de faire un partenariat avec le secteur privé dans la gestion des œuvres universitaires que sont le transport, la restauration et l'hébergement.

Action menée

Le Ministère a, à ce niveau, introduit une communication en Conseil

des Ministres pour l'adoption et l'acceptation du principe. La mise en concession à travers le Partenariat Public Privé (PPP) est l'option consensuelle. L'Etat dans son rôle de garant du bien-être de la population se chargera de l'évaluation et du suivi des activités.

BÉNINRÈVÈLÉ



III- Autres points





- La dématérialisation de la gestion des examens et concours ;
- la nouvelle procédure de recrutement des enseignants et des nouveaux doctorants regroupée en 8 étapes. Sur les huit étapes prévues à cet effet, deux étapes ont été abordées. Il s'agit de :
 - l'expression des besoins par chaque Université ;
 - la notification du crédit par le MEF.
- la définition des critères de collaboration avec les mouvements et organisations estudiantins ;
- l'organisation de l'atelier d'évaluation du système LMD au Bénin, 6 ans après ;
- la suppression progressive du BTS au profit du Diplôme Universitaire d'enseignement Professionnel (DUP) métiers destinés à pourvoir le système de développement en ouvriers spécialisés qui manquent pour accompagner l'économie nationale ;
- la dématérialisation de la gestion des examens et concours ;
- la nouvelle procédure de recrutement des enseignants et des nouveaux doctorants regroupée en 8 étapes. Sur les huit étapes prévues à cet effet, deux étapes ont été abordées. Il s'agit de :
 - l'expression des besoins par chaque Université ;
 - la notification du crédit par le MEF.

